

Réunion du Conseil Municipal du 03 novembre 2022 à 18h30

Membres en exercice : 11

Présents : 07 : BERTRAND Christine, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, RAYNOIRD-THAL Philippe

Absents excusés : AUBREGAT Mireille, CRESPI André, PINATEL Stéphane, HOUBEN Régine

Secrétaire de séance : NARDELLA Chrystel,

*La réunion du conseil se tient à nouveau dans la salle du conseil municipal, toutes précautions ont été prises afin de respecter les distanciations sociales*

LE CONSEIL MUNICIPAL :	Examine les questions suivantes :
------------------------	-----------------------------------

## **1 Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 15 juillet 2022**

Le compte rendu est approuvé.

Monsieur Péglion indique ne pas être d'accord pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, décidé à l'unanimité lors du dernier conseil.

## **2 Budget / Travaux :**

a Réseaux d'électricité Chemin des Embrassés : Montant H.T : 134 674.96 € ; des subventions sont demandées au département.

b Points Apports Volontaires des déchets : Quartier Fontette : déplacement du site au nouveau parking / Chemin du Château : aménagement à prévoir. 5 points P.A.V conservés sur la commune.

c Réseaux Eau Potable et Eaux Usées : Mise en place de deux réducteurs de pression sur le réseau Eau potable : 13 868.00 € HT, soit : 4 800.00 € en reste à charge de la commune, la différence prise en charge par Aqualter et par une subvention de l'Agence de l'eau. Mise aux normes de la Station d'épuration : remplacement de la chasse du 2eme étage : 6 510.00 € H.T à prévoir, en attente d'accord de subvention du département.

Un branchement pirate a été décelé au cimetière ; période de juin 2021 à janvier 2022 : 968 m3 d'eau ont été détournés au préjudice de la commune pour un montant de 2200€.

## **3 Intercommunalité :**

a Réflexions pour la mise en place d'un centre de loisirs pendant les vacances scolaires à l'école. Dans l'attente d'une éventuelle décision : modification du nombre de jours pris en charge par la commune pour les enfants de : 20 jours à 30 jours par an et par enfant uniquement sur les vacances scolaires (CLSH de Rians, Seillons Sce d'Argens et Varages).

## **4 Personnel :**

a Fin du C.A.E de Monsieur Tallandier au 10 novembre 2022. Plus de financement de Pôle emploi à ce jour, éventuelle possibilité de nouveau contrat en janvier 2023.

b Le conseil municipal adopte la reconduction pour une durée de trois ans du contrat avec le CDG 83 pour l'assistance au service retraite avec actualisation des tarifs.

c Le conseil municipal adopte la reconduction pour une durée de trois du contrat avec le CDG 83 pour la mission ACFI (contrôle hygiène et sécurité).

d Recensement de la population 2023 : fixation de la rémunération de l'agent recenseur : ½ journée de formation : 40.00 €/ Formulaire individuel rempli : 1.80 €/ Formulaire fiche de logement remplie : 1.50 €/ Prime de parfait achèvement : 180.00 €.

## **5 Sécurité :**

a Obligation de désigner un correspondant Incendie et Secours par arrêté du maire.

b Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : à déclencher sur demande du Préfet : en cas d'Inondation/ Feux de forêts/ Séisme/ Pandémie/ Canicule/Neige et grand froid. Organisation de 5 cellules à l'échelle communale : Commandement/ Secrétariat-Intendance/ Technique/ Communication/ Accueil. Point sur l'application PREDICT.

## **6 Questions diverses :**

Vœux 2023 : 21 janvier 2023 en fin d'après-midi,

Une réfection des rues du Bosso et de la Calade sont à prévoir.

Une liste des lampadaires endommagés ou défectueux est dressée et une étude de remplacement de l'éclairage par LED sera engagée.

Aménagement de la rue du Bosso pour places de stationnement.

Diverses réparations de mobilier urbain doivent être effectuées par les employés communaux (bornes, banc, regard pluvial..)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.